

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

04 décembre 2024

N° E24000078 /78

La Présidente

Décision désignation commissaire

CODE : type n°1

Vu enregistrée le 02 décembre 2024, la lettre par laquelle la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Révision du PLU de la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Jean-Pierre DENUC est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Jean-Claude BOHL est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon, à M. Jean-Pierre DENUC et à M. Jean-Claude BOHL.

Fait à Versailles, le 04 décembre 2024

La Présidente



J. GRAND d'ESNON